



Liste des délibérations examinées Séance du conseil municipal du 28 juin 2023

N°	₩ @ OBJET	DECISIONS
1,1	Modalités de taxe de séjour 2024	Adoptée
1,2	Attribution des subventions aux associations et organismes en 2023	Adoptée
1,3	簡 間 Attribution de subvention au CCAS pour 2023 間 爾	Adoptée
1,4	Fixation des tarifs communaux « Spectacles » du pôle d'action culturelle pour l'année scolaire 2023 / 2024	Adoptée
1, 5	Atoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024	Adoptée
2,1	demande de subvention projet d'installation de mouillages collectifs dans l'archipel des Glénan	Adoptée
2,2	demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) pour le projet d'installation de mouillages ତୌାର୍ଫ୍ୟୋଟ dans l'archipel des Glénan	Adoptée
2,3	Fort @igogne – travaux de restauration et d'aménagement – Subvention Volet 3 Pacte Finistère du Dépaidement	Adoptée
2,4	Sollicitation du dispositif « Fonds Vert » pour la rénovation du bâtiment périscolaire de Kérourgué	Adoptée
3,1	Cession de la parcelle communale cadastrée section CR n°47, sise 141 Hent Kerminalou	Adoptée
3,2	Acquisition des parcelles cadastrées section H n° 207 et 208, sises Kerbader	Adoptée
8,1	L'Archipel, pôle d'action culturelle : bilan de la saison 2022/2023 et perspectives pour la saison 2023/2024	Adoptée
9,1	図 図 Convention d'utilisation d'un moyen nautique communal par un agent de la CCPF	Adoptée
info 1a	Compite rendu de la délégation donnée au Maire : dépenses imprévues de la section d'investissement	Prend Acte
info 1b	Compte rendu de la délégation donnée au Maire (marches publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 26 mars 2023 au 7 juin 2023)	Prend Acte
info 1c	Compte rendu de la délégation donnée au Maire : actions en justice	Prend Acte
info 2	國 国 Attribution de l'obtention « Station Classée de Tourisme »	Prend Acte
info 3	Document Général d'Orientation pour la sécurité routière 2023/2027 (DGO)	Prend Acte
info 4	Délégation de services publics locaux : rapports d'activités 2022 (gaz)	Prend Acte
info 5	Rappert social unique 2021	Prend Acte

		•	
	7		

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le

3 0 JUIN 2023

ID: 029-212900583-20230629-2023062811-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-062

Publiée le JUIN 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL[®] DU 28 JUIN 2023 N° 1.1.

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS à M. TABARLY
Mme FREDOU à M. CORNEC
Mme JOSSET à M. CARAMARO

MODALITES DE TAXE DE SEJOUR 2024

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L 2333-26 et suivants du CGCT du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles R. 5211-21, R. 2333-43 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (4 abstentions : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Frédéric MARTIN, Christian TABORET) :

fixe, à compter du 1^{er} janvier 2024, le barème ci-dessous et fixe à 5 % le taux à appliquer aux hébergements non classés ou sans classement, à l'exception des hébergements de plein air (il est précisé que la taxe départementale additionnelle de 10 % s'ajoute à la taxe de séjour communale déterminée ci-dessous),

Reçu en préfecture le 29/06/2023

	Catégories d'Hébergements Tarif plancher		Affiché le 211 (2011) ID : 029-212900583-20230629-2023062811-DE	
				Bretonne
1	Palaces	0,70€	4,60 €	4,60€
2	Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0,70 €	3,30 €	2,20 €
3	Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	0,70 €	2,50 €	1,50€
4	Hôtels de Tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	0,50 €	1,60 €	1€
5	Hôtels de Tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,30 €	1€	0,80€
6	Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, auberges collectives		0,80 €	0,65 €
7	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,20 €	0,60€	0,60€
8	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance et autres	0,2	0€	0,20 €

Hébergements	Taux Riviera
I nevergements listes ci-dessus. Cout par personne et par nuitee dans la limite du platono	5% HT du coût de la nuitée par
(tarif le plus haut voté)	personne

- 🖔 décide d'assujettir tous les hébergements proposant des nuitées marchandes à la taxe de séjour, c'est-à-dire les natures d'hébergements suivantes conformément à l'article R. 2333-44 du CGCT :
 - les palaces,
 - les hôtels de tourisme,

- les résidences de tourisme, les meublés de tourisme,
- les villages de vacances,
- les chambres d'hôtes,
- o les emplacements dans les aires de campings cars et les parcs de stationnement touristiques,
- les terrains de camping, les terrains de caravanage ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air,
- les ports de plaisance,
- les hébergements en attente de classement et les hébergements sans classement qui ne relèvent pas des natures d'hébergement mentionnées aux 1° à 9°.

Reçu en préfecture le 29/06/2023

ID: 029-212900583-20230629-2023062811-DE

🔖 décide de percevoir la taxe de séjour au rámilie réel du 1er décembre,

- vonsidère que sont exemptés de la taxe de séjour conformément à l'article L.2333-31 du C.G.C.T.:
 - les personnes mineures;
 - les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés dans la commune;
 - les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire;
- 🖖 les personnes qui occupent des locaux dont le loyer est inférieur à un montant de 1€ journalier.
- décide d'appliquer le tarif plafond de 4.60 € pour les hébergements touristiques non classés qui constitue aujourd'hui le tarif le plus élevé,
- 🔖 décide des périodes de reversement suivantes :
 - 1ère période : du 1er janvier au 31 mai
 - 2ème période : du 1er juin au 30 septembre
 - 3ème période : du 1er octobre au 31 décembre.
- 🔖 autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et à notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

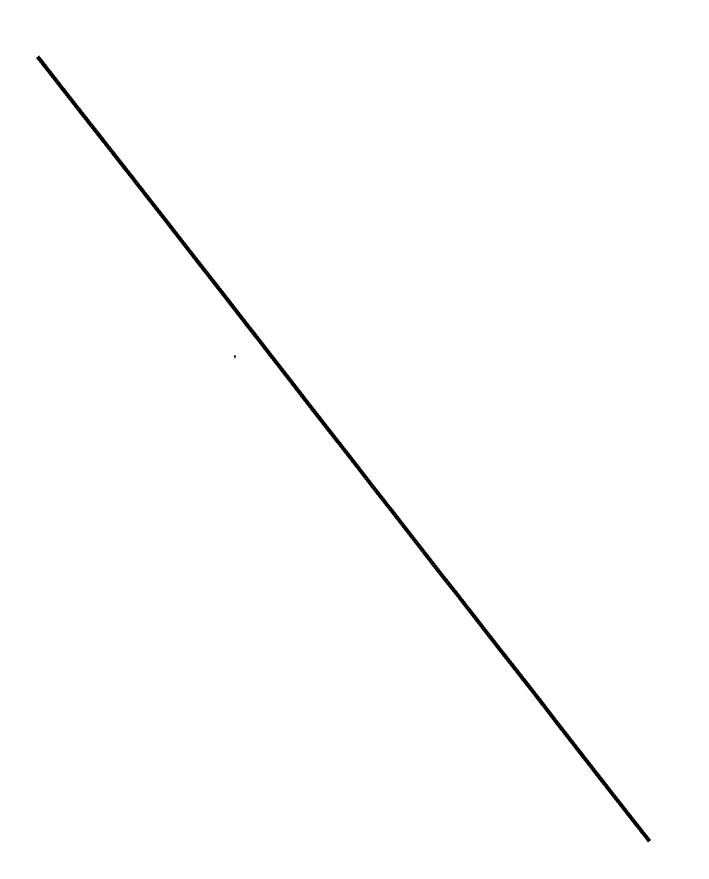
Fouesnant, le 29 juin 2023

La secrétaire Liliane COQUIL e Maire,

Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023 Affiché le

ID: 029-212900583-20230629-2023062811-DE



Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le

Affiché le 3 0 JUIN 2023 ID: 029-212900583-20230629-20230628_1



Feuillet 2023-064

Pubgé Ole IIIN 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 JUIN 2023** N° 1.2.

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents:

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

à

Mme COLONIUS

à M. TABARLY

Mme FREDOU Mme JOSSET

M. CORNEC à

M. CARAMARO

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EN 2023

Le Conseil municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Vu que Mme Gloaguen, M. Martin, Mme Fredou, M. Deniel, M. Smith, M. Le Cain n'ont pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (2 abstentions : Vincent ESNAULT, Christian TABORET)

attribue les subventions indiquées sur la liste jointe, aux divers organismes et associations au titre de l'année 2023 ;

autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes, les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2023

Fouesnant, le 29 juin 2023

La secrétaire Liliane COQUIL

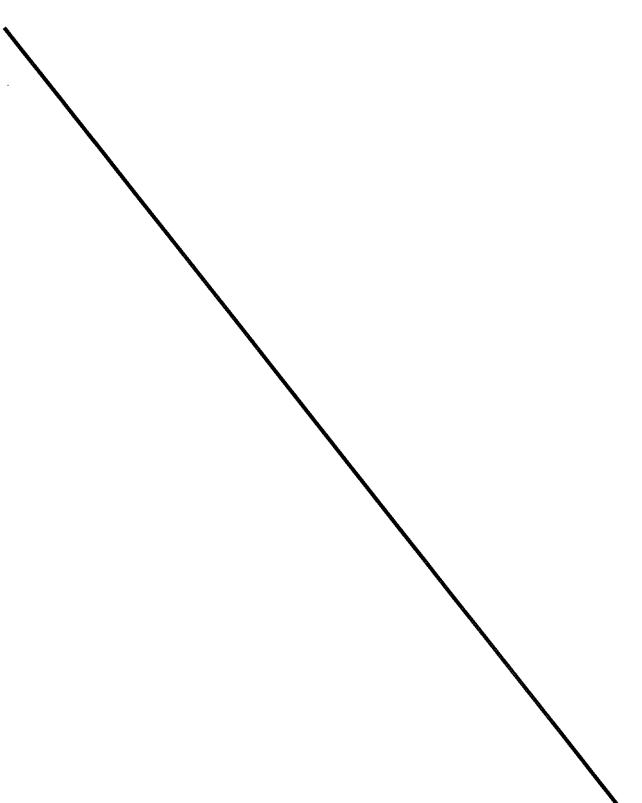
Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT*

Mod. 540330 - 09/10 Rabrèque dus

Le Maire

Røder LE GOF

Envoyé en préfecture le 29/06/2023
Reçu en préfecture le 29/06/2023
Affiché le
ID: 029-212900583-20230629-20230628_12-DE



Annexe délibération 1.2 du 28 juin 2023

SERVICES GENERAUX ET ORGANISMES DIVERS	
ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2023
Amicale du personnel de la Mairie de Fouesnant	23 000 €
A.R.A.C - ASSOCIATION REPUBLICAINE DES ANCIENS COMBATTANTS	110 €
F.N.A.C.A - Fédération Nationale des Anciens Combattants Afrique du Nord	220 €
Sextant	8 000 €
	31 330 €

SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE	
ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2023
Association des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Pont-l'Abbé	. 0€
La Prévention Routière	220 €
Les chiens guides d'aveugles du Finistère (ACGA29)	50€
Fédération des Secouristes Français Croix Blanche de Saint Evarzec	220 €
Société Nationale Sauvetage en Mer	8 000 €
	8 490 €

ENSEIGNEMENT-FORMATION	
ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2023
AEP Diwan Kemper	50 €
IFAC	100 €
Lycée professionnel maritime et aquacole ETEL	100 €
T'es C@P	220 €
	470 €

CULTURE	
ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2023
CAP FOUESNANT	1 500 €
Cercle celtique Ar Pintiged Foen	2 600 €
Chorale "L'Echo des Vagues"	4 200 €
Chorale FA Dièse	250 €
Comité des fêtes de Beg-Meil	750 €
Comité des fêtes de Fouesnant	4 500 €
FESTIDREUZ	28 000 €
LES AMIS DE L'ORGUE DE FOUESNANT	2 400 €
Mousterliens	500 €
SAINT SEBASTIEN	550 €
SAMM (Sté d'archéologie et de Mémoire Maritime	. 500 €
	45 750 €

Affiché le

ID: 029-212900583-20230629-20230628_12-DE

SPORT ET JEUNESSE	
ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2023
Actisub	1 000 €
Air Modèle du Pays Fouesnantais	350 €
Ass Jumelage sportif Fouesnant-Meerbusch	1 500 €
Association des Multicoques Habitables	500 €
Beg Meil Paddle Cup	1 500 €
Blue Rabbit's Team* Rink-Hockey BRT	250 €
BRO FOEN Sport Athétique Breton	700 €
Forêt Fouesnant HANDBALL (C.A. FORESTOIS HANDBALL)	2 000 €
Centre Nautique Fouesnant Cornouaille	17 839 €
CIP GLENAN	1 500 €
Club Gymnique Fouesnantais	3 300 €
Dojo Bro Foen	1 500 €
Echiquier du Pays Fouesnantais	550€
Gymnastique Fouesnantaise (GFEA)	800€
Handisport Cornouaille Quimper	160€
HC 29 section ROLLER HOCKEY	500€
KARATE CLUB FOUESNANTAIS	500 €
La Mousterlinoise APE MOUSTERLIN	200 €
Modélisme Fouesnantais	800€
PLEUVEN BASKET CLUB	1 500 €
Raquette du Pays Fouesnantais	12 000 €
RUGBY CLUB CONCARNOIS	200 €
Sport Nature et Aventure - SNA	550 €
ULAC-PF	2 500 €
Union Sportive Fouesnantaise - USF	12 000 €
Vélo club de Fouesnant	500 €
	64 699 €

Affiché le

ID: 029-212900583-20230629-20230628_12-DE

INTERVENTION SOCIALE ET SANTE	
ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2023
ACS - Association Céline et Stéphane Leucémie Espoir 29	150 €
Amicale des Retraités	400 €
APF France Handicap - délégation du Finistère	110 €
Association pour le Don du Sang bénévole de Fouesnant et des environs	450 €
CAP ROSE	500 €
ENFANCE ET PARTAGE	110 €
France Alzheimer 29	100€
La Croix d'Or - ALCOOL ASSISTANCE	400 €
Les Canaillous	110 €
REVES DE CLOWN	150 €
Secours Catholique - Finistère	750 €
SECOURS POPULAIRE Français	750 €
SOURDINE	750 €
UNAFAM 29 – rgpt de familles de malades et des troubles psy	220 €
	4 950 €

AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	
ASSOCIATIONS	PROPOSITION 2023
Eaux et Rivières de Bretagne	50 €
	50€

TOTAL GENERAL 155 739

Reçu en préfecture le 29/06 3 0 JUIN 2023

ID: 029-212900583-20230629-20230628_13-DE



Feuillet 2023-065

Publisene IIIIN 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 JUIN 2023** N° 1.3.

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents:

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS M. TABARLY à Mme FREDOU à M. CORNEC Mme JOSSET M. CARAMARO à

ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU CCAS POUR 2023

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré à la majorité (4 contre : Vincent ESNAULT, Christian TABORET, Frédéric MARTIN, Annie GLOAGUEN):

sattribue la subvention suivante, au titre de l'année 2023 :

Bénéficiaires					Montant €	
Centre	Communal	d'Action	Sociale	(CCAS)	-	20 000
FOUESNANT						

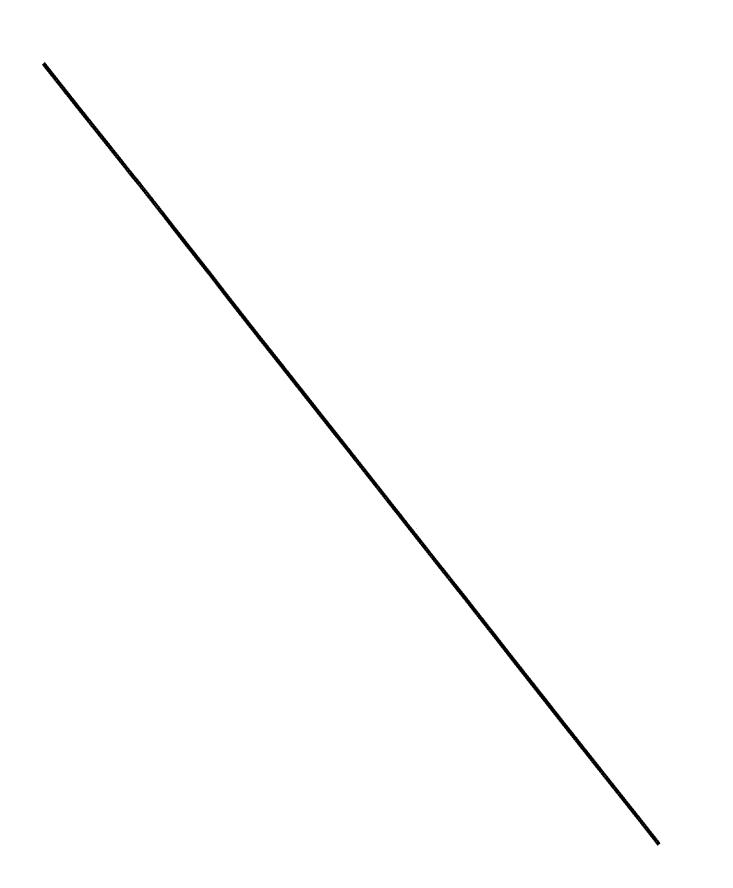
- inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2023 ;
- autorise le Maire à mandater les sommes correspondantes.

Fouesnant, le 29 juin 2023

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire

Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023 Affiché le

ID: 029-212900583-20230629-20230628_13-DE



Reçu en préfecture 1929 44 PAR 37 123

Affiché le

ID: 029-212900583-20230629-20230628_14-DE



Feuillet 2023-066

Publiée

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 JUIN 2023**

N° 1.4.

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents:

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

à

Mme COLONIUS

M. TABARLY

Mme FREDOU Mme JOSSET

M. CORNEC

M. CARAMARO

FIXATION DES TARIFS COMMUNAUX « SPECTACLES » DU POLE D'ACTION CULTURELLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023 / 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré à la majorité (4 contre : Vincent ESNAULT, Annie GLOAGUEN, Frédéric MARTIN, Christian TABORET):

- adopte les tarifs communaux « Spectacles », applicables à compter du 1er septembre 2023 jusqu'au 31 août 2024 pour le Pôle d'Action Culturelle, comme figurant dans le tableau annexé.
- autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 29 juin 2023

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire Roger L

ID: 029-212900583-20230629-20230628_14-DE

Affiché le

Affiché le

ID: 029-212900583-20230629-20230628_14-DE



REDEVANCES COMMUNALES 2023/2024

CULTURE

SPECTACLES

Tarifs applicables pour la saison 2023/2024	A+	Α	В	С	D
Plein	35 €	29€	24 €	19€	14 €
Réduit	31 €	26 €	20€	17 €	12€
Abonné	30 €	24 €	19€	15€	10 €
12-25 ans	15 €	15 €	15 €	13 €	8€
- de 12 ans	8€				
Spectacle évènement -					
Carte abonné		18 €			

Les **bénéficiaires du tarif réduit** sont les étudiants, famille nombreuse, demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, personnes handicapées, détenteurs de la carte Cézam et les groupes composés de dix personnes ou plus.

TARIFS SCOLAIRES appliqués pour les élèves assistant à un spec<u>tacle de l'Archipel dans le c</u>adre d'un projet de leur établissement scolaire.

	2022/2023	2023/2024
maternelle et élémentaire	6€	7€
collégien et lycéen	8€	9€

ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE - une heure

	2022/2023	2023/2024
tarif plein	6€	8€
tarif réduit (moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, étudiants, personnes handicapées, famille nombreuse, élèves du Conservatoire, abonnés spectacles et médiathèque)	4€	6€

Envoyé en préfecture le 14/08/2023

Reçu en préfecture le 14/08/2023

Affiché le

ID: 029-212900583-20230629-2023062815B-DE



Feuillet 2023-067

Publiée le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023

N° 1.5. ANNULE ET REMPLACE

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents:

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUSàM. TABARLYMme FREDOUàM. CORNECMme JOSSETàM. CARAMARO

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGETAIRE ET COMPTABLE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques,

Vu l'avis du comptable public rendu le 1er juin 2023,

CONSIDERANT que la Commune de Fouesnant est résolue à adopter la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 14/08/2023 Reçu en préfecture le 14/08/2023

Affiché le

ID: 029-212900583-20230629-2023062815B-DE

Autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable de l'ensemble des budgets éligibles de la Commune de Fouesnant, à savoir :

Code budget	Libellé budget	Code perception
01	BUDGET PRINCIPAL COMMUNAL	05800
05	BUDGET LOTISSEMENT MANER KER ELO	22900
06	BUDGET LOTISSEMENT BOC'H LOGOT	23300

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fouesnant, le 29 juin 2023

La secrétaire Liliane COQUIL

Le Maire, Roger LE GOFF

Reçu en préfecture le JUIN 2023 Affiché le

ID: 029-212900583-20230629-20230628_21-DE



Feuillet 2023-068

Publiée le 1

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 JUIN 2023** N° 2.1.

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents:

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

à

Mme COLONIUS

M. TABARLY à

Mme FREDOU

à M. CORNEC

Mme JOSSET

M. CARAMARO

DEMANDE DE SUBVENTION PROJET D'INSTALLATION DE MOUILLAGES COLLECTIFS DANS L'ARCHIPEL DES GLENAN

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la demande de subvention pour l'installation de mouillages collectifs dans l'archipel des Glénan,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Sollicite, pour concourir à la réalisation de cette opération dont le montant est de 190 000 € HT, l'aide financière de l'Etat (Fonds Vert, DETR, DSIL), et des autres financeurs potentiels,
- Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à inscrire les sommes nécessaires au budget.

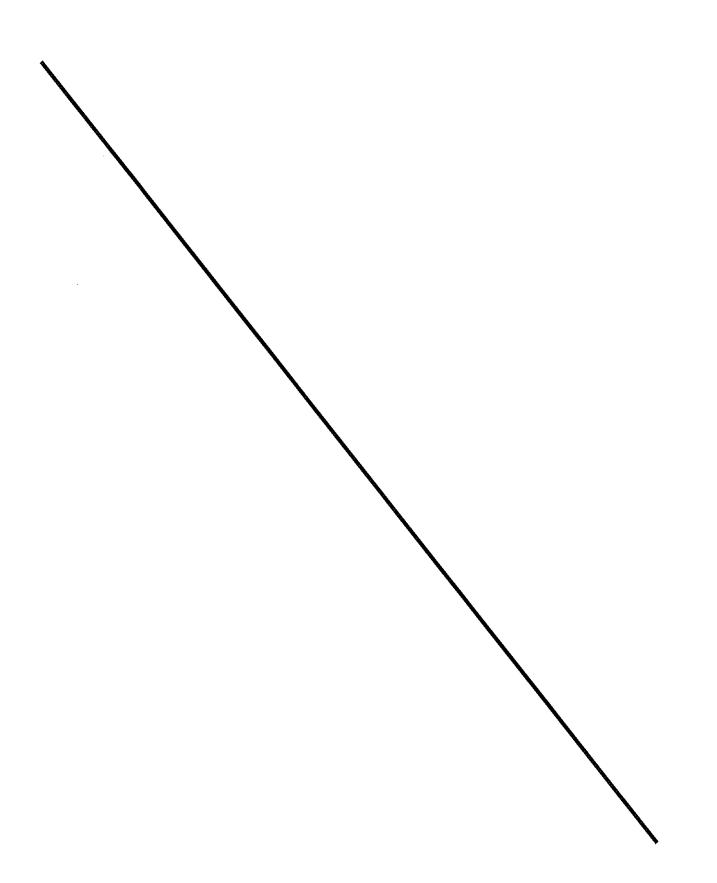
Fouesnant, le 29 juin 2023

La secrétaire Liliane COQUIL



Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023 Affiché le

ID: 029-212900583-20230629-20230628_21-DE



Reçu en préfecture le 29/06/2023

3 0 JUIN 2023 ID: 029-212900583-20230629-20230628_22-DE

Fouesnant les Glénan

Feuillet 2023-069 Publiée & O JUIN 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023 N° 2.2.

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS à M. TABARLY Mme FREDOU M. CORNEC à Mme JOSSET à M. CARAMARO

DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE (AOT) POUR LE PROJET D'INSTALLATION DE MOUILLAGES COLLECTIFS DANS L'ARCHIPEL DES GLENAN

Le Conseil Municipal,

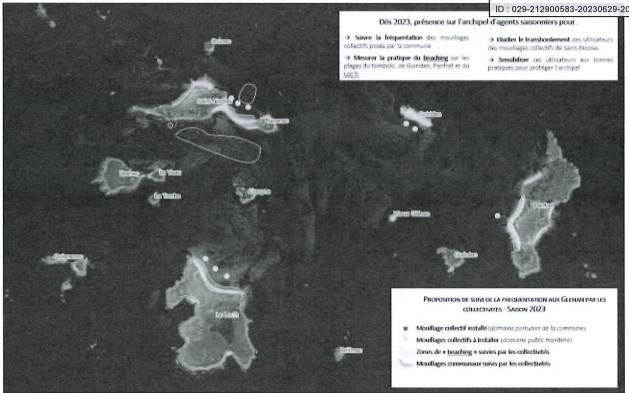
Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire pour l'installation de mouillages collectifs dans l'archipel des Glénan,

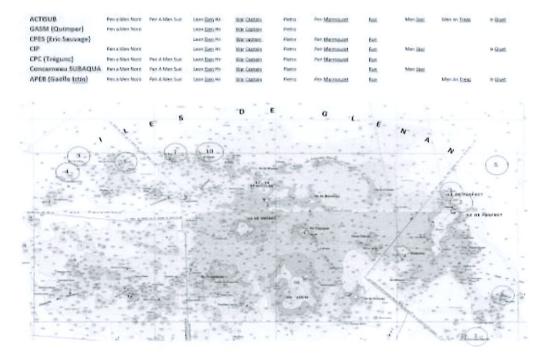
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

sollicite des demandes d'Autorisation d'Occupation Temporaire du domaine public maritime, dans l'archipel des Glénan pour l'installation de destinés collectifs aux plaisanciers propriétaires d'embarcations légères de type semi-rigide mais aussi les mouillages destinés aux clubs de plongée. Les mouillages sont indiqués dans les cartographies ci-dessous et feront l'objet de coordonnées géoréférencées transmises aux services de l'Etat,

Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023 Affiché le

ID: 029-212900583-20230629-20230628_22-DE





autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Le Maire,

Roger LE GOFF

Fouesnant, le 29 juin 2023

La secrétaire Liliane COQUIL

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le

3 0 JUIN 2023

ID: 029-212900583-20230629-20230628_23-DE



Publié **3** la **JUIN 2023**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023 N° 2.3.

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS

à M. TABARLY

Mme FREDOU

à M. CORNEC

Mme JOSSET

50

M. CARAMARO

FORT CIGOGNE — TRAVAUX DE RESTAURATION ET D'AMENAGEMENT — SUBVENTION VOLET 3 PACTE FINISTERE DU DEPARTEMENT

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage entre la commune de Fouesnant et le Conservatoire du littoral en vue de réaliser des travaux de restauration et d'aménagement du Fort Cigogne aux Glénan,

Vu la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré à la majorité (4 contre : Vincent ESNAULT, Christian TABORET, Frédéric MARTIN, Annie GLOAGUEN) :

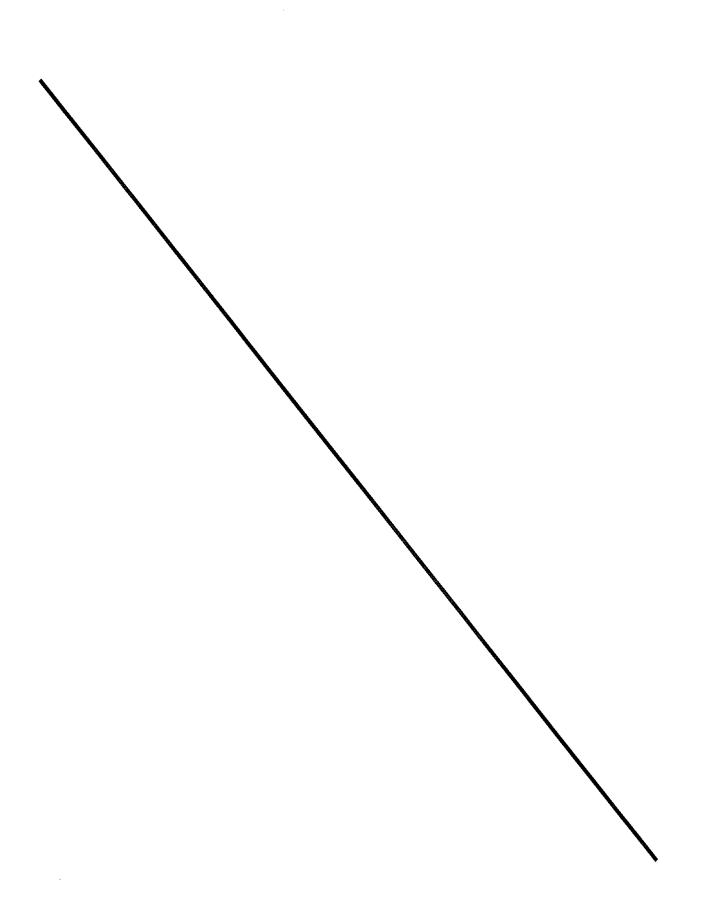
- Sollicite, pour concourir à la réalisation de cette opération, l'aide financière du Conseil départemental du Finistère à hauteur de 450 000 € pour le financement des travaux de restauration et d'aménagement du Fort Cigogne aux Glénan,
- Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à inscrire les sommes nécessaires au budget.

Fouesnant, le 29 juin 2023

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire, Roger LE GOFF

Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023 Affiché le

ID: 029-212900583-20230629-20230628_23-DE



Recu en préfecture le 29/06/2023

ID: 029-212900583-20230629-20



Feuillet 2023-071

Publiée le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPA U JUIN **DU 28 JUIN 2023** N° 2.4.

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A. M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS M. TABARLY à Mme FREDOU à M. CORNEC Mme JOSSET M. CARAMARO

SOLLICITATION DU DISPOSITIF « FONDS VERT » POUR LA RENOVATION DU BATIMENT PERISCOLAIRE DE KEROURGUE

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération 2.3 du Conseil municipal du 9 février 2021,

Vu la présentation du rapporteur,

Considérant que la rénovation du bâtiment de Kérourqué s'inscrit dans le programme de rénovation énergétique encouragé par l'Etat et qu'il permet de solliciter des fonds supplémentaires par le biais du « Fonds vert » :

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- 🔖 sollicite, pour concourir à la réalisation de cette opération de rénovation du pôle associatif de Kérourgué dont le montant est estimé à 800 000 €, l'aide financière de l'Etat. « fonds vert » :
- 🔖 autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération.

Fouesnant, le 29 juin 2023

La secrétaire Liliane COQUIL

BR

Le Maire Roger LE

ID: 029-212900583-20230629-20230628_24-DE

Affiché le

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le **3 0 JUIN 2023** ID : 029-212900583-20230629-20**29062**8_31-DE



Feuillet 2023-072

Publiée l

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 JUIN 2023** N° 3.1.

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à dix-huit heures et trente-guatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents:

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

à

Mme COLONIUS

M. TABARLY à

Mme FREDOU

à M. CORNEC

Mme JOSSET

M. CARAMARO

Cession de la parcelle communale cadastrée section CR n°47, sise 141 Hent Kerminalou

Le Conseil municipal,

Vu l'avis des domaines du 12 mai 2023,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- 🔖 émet un avis favorable sur la cession de la parcelle communale cadastrée section CR n°47 d'une emprise de 182 m², au profit des propriétaires de la parcelle cadastrée section CR n°48, sise 141 Hent Kerminalou, d'une emprise de 182m², au prix de quatre mille six cents euros (4 600 €), hors taxes et hors frais, ces derniers restant à la charge de l'acquéreur.
- 🔖 dit que la conservation du talus arboré bordant la voie communale d'Hent Kerminalou devra être mentionnée dans l'acte de vente,
- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 29 juin 2023

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire.

ID: 029-212900583-20230629-20230628_31-DE



3.1 Cession de la parcelle communale cadastrée section CR n°47, sise 141 Hent K

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

ID: 029-212900583-20230629-20230628_31-DE





Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le 3 0 JUIN 2023 ID: 029-212900583-20230629-20236628



100

183

043

100

Feuillet 2023-073

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 JUIN 2023** N° 3.2.

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS

à M. TABARLY

Mme FREDOU

à M. CORNEC

Mme JOSSET

à M. CARAMARO

ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION H N° 207 ET 208. SISES KERBADER

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant l'acquisition des parcelles cadastrées section H n°207 et 208, sises Kerbader,

Après en avoir délibéré à la majorité (4 contre : Vincent ESNAULT, Christian TABORET, Frédéric MARTIN, Annie GLOAGUEN):

- émet un avis favorable sur l'acquisition, des parcelles cadastrées section H n°207 et 208, sises Kerbader, d'une surface cadastrale de 10 759 m², au prix de douze mille trois cent soixante-seize euros (12 376 €), hors frais, ces derniers restant à la charge de la ville de Fouesnant,
- prend l'engagement d'inscrire au budget les crédits nécessaires à cette opération,
- donne pouvoir au Maire pour signer tous documents et effectuer toutes démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 29 juin 2023

La secrétaire Liliane COQUIL

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERTE

Mod. 540330 - 09/10 Mobrègue du

Le Maire

Roger LE G

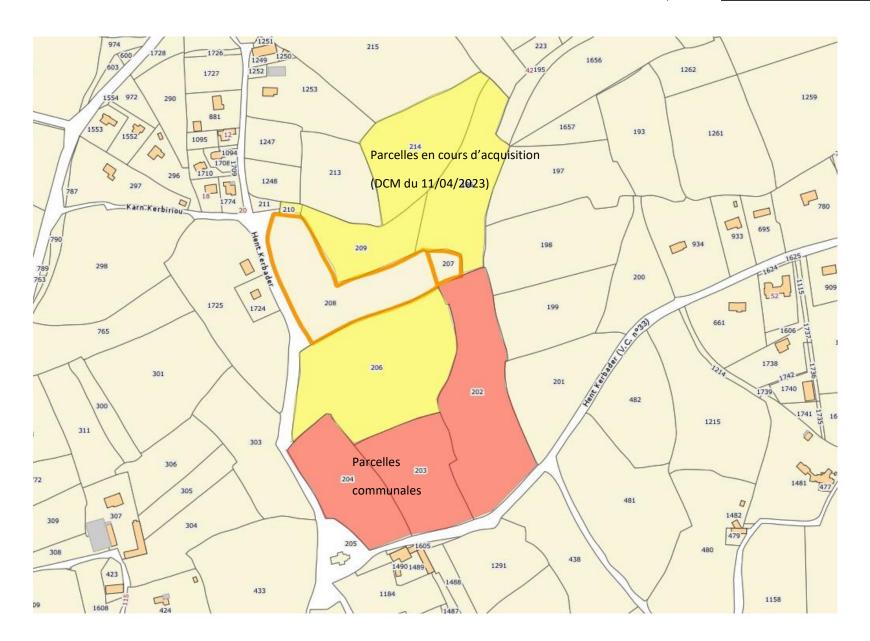
ID: 029-212900583-20230629-20230628_32-DE

Affiché le

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le

DCM 3.2 - ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES SECTION H N° 207 ET 208, SISES 10:029-21/2900583-20230629-20230628_32-DE



Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le

ID: 029-212900588-20230629-2023081-DE



Feuillet 2023-074

Publiée 3 0 JUIN 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023 N° 8.1.

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS Mme FREDOU à M. TABARLY

Mme FREDOU Mme JOSSET

瓣

à M. CORNEC

) JOSSET à M. CARAMARO

L'ARCHIPEL, POLE D'ACTION CULTURELLE : BILAN DE LA SAISON 2022/2023 ET PERSPECTIVES POUR LA SAISON 2023/2024

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- prend acte du bilan de la saison 2022 / 2023 de l'Archipel et des perspectives pour la saison 2023 / 2024;
- autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et notamment à signer les conventions qui pourraient intervenir avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne et, le cas échéant, avec le Conseil régional de Bretagne et le Conseil départemental du Finistère; ainsi qu'à solliciter les aides financières auxquelles les actions menées peuvent prétendre;
- décide de faire évoluer les tarifs applicables aux services proposés par l'Archipel avec les aménagements suivants :

Spectacles:

Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023

ID: 029-212900583-20230629-20230628_81-DE

 fixe un tarif unique à 15€ la journée ou 25€ le week-end pour accéder aux performances et spectacles présentés dans le cadre du festival bRuissonnant.

- fixe un tarif unique à 50€ pour accéder à l'intégrale du cycle 2 des Trois mousquetaires
- fixe un tarif plein s'élevant à 8 €, et un tarif réduit à 6 € (abonnés Archipel, adhérents Très Tôt Théâtre et bénéficiaires des habituels tarifs réduit, 12-25 ans, moins de 12 ans) pour le spectacle « Oiseau » accueilli en partenariat avec le festival quimpérois «Théâtre à tout âge».
- fixe un tarif plein s'élevant à 18 €, un tarif réduit à 10 € (moins de 26 ans, demandeurs d'emploi et bénéficiaires du RSA) et un autre à 5 € (étudiants de l'UBO qui suivent un parcours d'au moins 3 spectacles au Théâtre de Cornouaille) pour le spectacle « Fissure » accueilli en partenariat avec le festival Circonova organisé par le Théâtre de Cornouaille.
- fixe un tarif spécifique pour les personnes constituant des groupes accueillis dans le cadre d'un projet de médiation culturelle mené avec l'Archipel, fixé à 10 € ou à 8 €, sous réserve d'une convention à intervenir entre la structure représentant ces groupes et l'Archipel.
- fixe un tarif unique à 10 € pour le concert des professeurs, un accès gratuit étant par ailleurs consenti aux élèves du Conservatoire et aux enfants de moins de douze ans.
- autorise l'application du tarif abonné de l'Archipel au bénéfice des adhérents de l'association Aprem Jazz qui assisteront au concert de Sophie Alour;
- autorise le Maire à établir des conventions de partenariat avec les comités d'entreprises leur permettant de bénéficier de tarifs privilégiés d'entrée aux spectacles, pouvant ainsi déroger aux tarifs existants.
- autorise la vente de bons « cadeau » pour un montant unitaire de 5 € à valoir du 1^{er} septembre 2023 au 30 juin 2024 ;
- autorise la commercialisation de tout ou partie des spectacles de l'Archipel sur le réseau Ticketnet.

Médiathèque :

- autorise l'emprunt de 20 documents sans distinction de support (CD, DVD, livres, etc.). pour une durée de un mois.
- autorise la mise en place d'un forfait de 35 € en cas de perte ou détérioration d'un DVD.
- Autorise le retrait des documents proposés à la vente et valide les tarifs suivants :

Affiché le

ID: 029-212900583-20230629-20230628_81-DE

➤ Revue : 0.5 €

> CD:1€

➤ Romans: 1.5 €

➤ Romans policiers : 1 €

BD jeunesse : 1 €
BD adultes : 3 €
Beaux livres : 4 €

• Autorise le don des documents non vendus à des associations ou leur destruction s'ils ne trouvent pas preneurs.

Arts plastiques:

• Fixe un tarif de 15 € pour la vente du catalogue d'exposition du salon de gravure *Morsure*

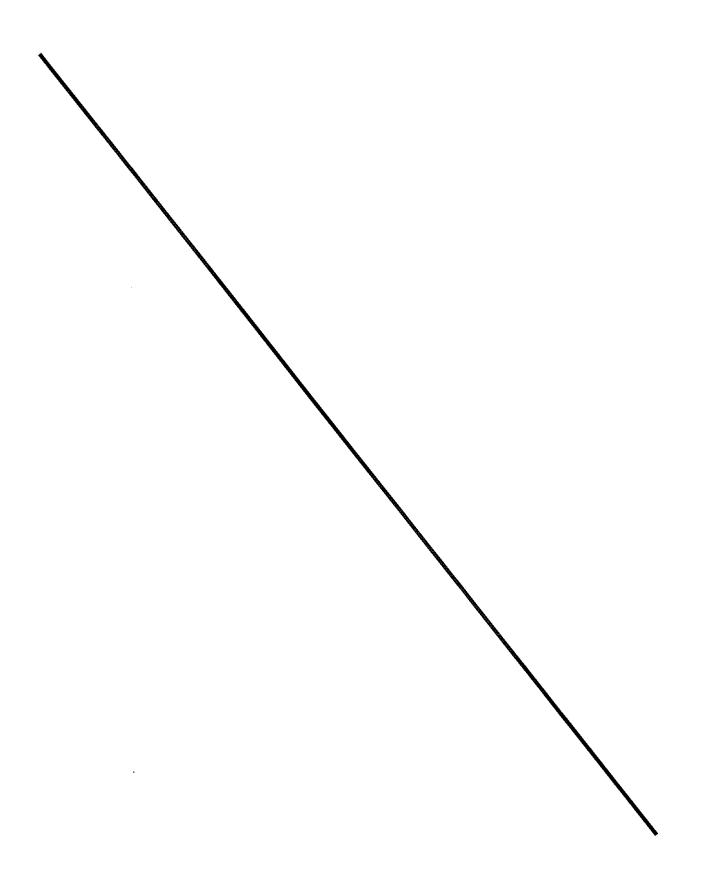
Fouesnant, le 29 juin 2023

La secrétaire Liliane COQUIL



Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023 Affiché le

ID: 029-212900583-20230629-20230628_81-DE



Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture la 29/06/2028 2023

ID: 029-212900583-20230629-20230628_91-DE



Feuillet 2023-076

Publié 310 JUIN 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023 N° 9.1.

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

B

 M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

à

Mme COLONIUS Mme FREDOU Mme JOSSET M. TABARLY

à M. CORNECà M. CARAMARO

CONVENTION D'UTILISATION D'UN MOYEN NAUTIQUE COMMUNAL PAR UN AGENT DE LA CCPF

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Vu le projet de convention à intervenir entre la ville de Fouesnant-les Glénan et la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais (CCPF) autorisant un agent communautaire à utiliser un moyen nautique communal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation par un agent communautaire d'un moyen nautique communal et à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 29 juin 2023

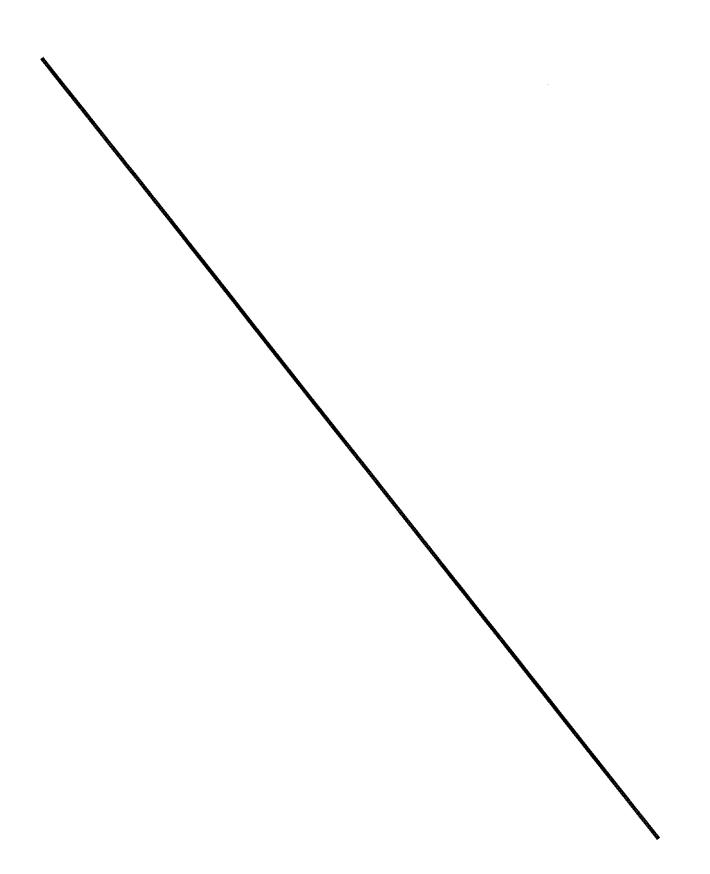
La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire, Roger LE GOFF

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT®

Mod. 540330 - 09/10 Mobrègue dua

Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023 Affiché le

ID: 029-212900583-20230629-20230628_91-DE



Reçu en préfecture le 29/06/2023 Affiché le 30 JUIN 2023

ID: 029-212900583-20230629-20230628_I1A-DE



m

题 田 Feuillet 2023-077

Publiéele JUIN 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 JUIN 2023** N° Information 1a

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents:

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS

à M. TABARLY

Mme FREDOU

à M. CORNEC

Mme JOSSET

M. CARAMARO à

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE: DEPENSES IMPREVUES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Conseil Municipal,

Prend acte du compte rendu de la délégation donnée au Maire pour les dépenses imprévues de la section d'investissement

Fouesnant, le 29 juin 2023

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire, RogerLE

Nos imprimés sont produits par Fabrègue imprimeur adhérent IMPRIM'VERT®

Mod. 540330 - 09/10 Mabrègue dua

Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023 Affiché le ID: 029-212900583-20230629-20230628_I1A-DE

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le 3 0 JUIN 2023 ID : 029-212900583-20230629-202306288l1B-DE



Feuillet 2023-078

Publiée le 3 0 JUIN 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 JUIN 2023** N° Information 1B

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents:

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS

M. TABARLY à

Mme FREDOU

à M. CORNEC

Mme JOSSET

à M. CARAMARO

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE (MARCHES PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE ET APPEL D'OFFRES OUVERT DU 26 MARS 2023 AU 7 JUIN 2023)

Le Conseil Municipal,

Prend acte du compte rendu de la délégation donnée au Maire pour les marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 26 mars 2023 au 7 juin 2023.

Fouesnant, le 29 juin 2023

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire Roger LE

Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023

ID: 029-212900583-20230629-202306288I1B-DE

Affiché le

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le **3 0 JUIN 2023**ID: 029-212900583-20230629-20230628_I1C-DE



Feuillet 2023-079

Publiée Je U JUIN 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 JUIN 2023** N° Information 1c

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents:

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

à

Mme COLONIUS

à M. TABARLY

Mme FREDOU

à M. CORNEC

Mme JOSSET

100

M. CARAMARO

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE: ACTIONS EN JUSTICE

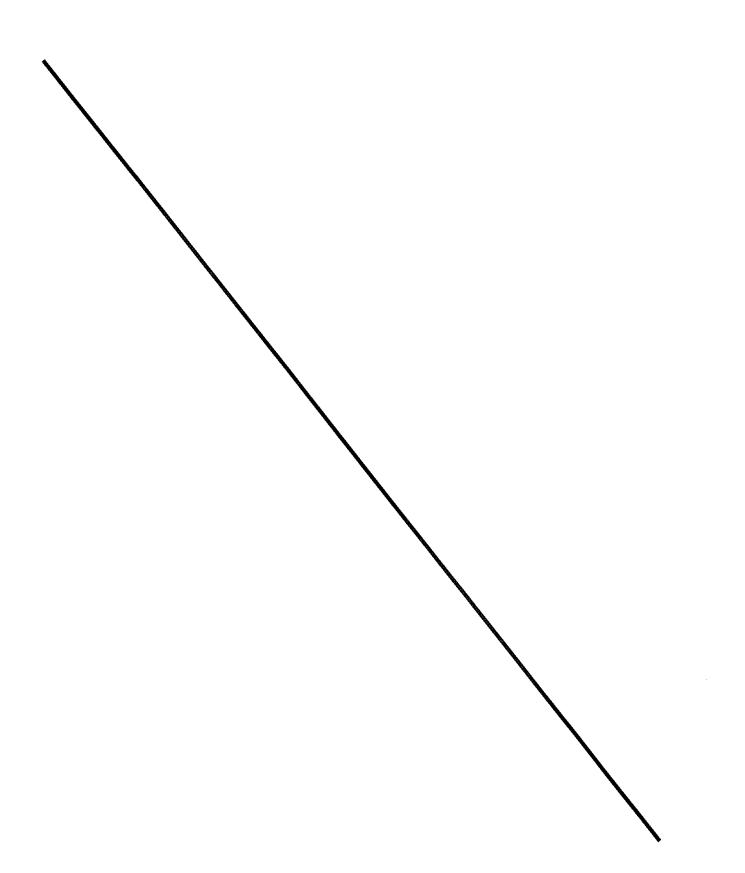
Le Conseil Municipal,

Prend acte du compte rendu de la délégation donnée au Maire pour les actions en justice

Fouesnant, le 29 juin 2023

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire, Roger LE

Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023 Affiché le ID : 029-212900583-20230629-20230628_I1C-DE



Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le

3 0 JUIN 2023

ID: 029-212900583-20230629-2020628_I2-DE



Feuillet 2023-080

Publige @ JUIN 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023 N° INFORMATION 2

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents:

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

à

Mme COLONIUS

à M. TABARLY

Mme FREDOU

à M. CORNEC

Mme JOSSET

M. CARAMARO

ATTRIBUTION DE L'OBTENTION « STATION CLASSEE DE TOURISME »

Le Conseil Municipal,

Prend acte de l'attribution de l'obtention « station classée de tourisme » pour 12 ans.

Fouesnant, le 29 juin 2023

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire,

Roger VE GOFF

29170

ID: 029-212900583-20230629-2020628_I2-DE

Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le

Reçu en préfecture Affiché le

ID: 029-212900583-20230629-20230628_I3-DE



Feuillet 2023-081

Publige le JUIN 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 JUIN 2023** N° Information 3

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents:

闘 100

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme COLONIUS

M. TABARLY à

Mme FREDOU

M. CORNEC à à

Mme JOSSET

M. CARAMARO

DOCUMENT GENERAL D'ORIENTATION POUR LA SECURITE ROUTIERE 2023/2027 (DGO)

Le Conseil Municipal,

Prend acte du DGO

Fouesnant, le 29 juin 2023

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire Roger LE GOF Affiché le ID: 029-212900583-20230629-20230628_I3-DE

Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le

3 0 JUIN 2023

ID: 029-212900583-20230629-20230628_I4-DE



Feuillet 2023-082

Publiée la O JUIM 2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUIN 2023 N° INFORMATION 4

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents:

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

à

Mme COLONIUS

à M. TABARLY

Mme FREDOU

à M. CORNEC

Mme JOSSET

99

M. CARAMARO

DELEGATION DE SERVICES PUBLICS LOCAUX : RAPPORTS D'ACTIVITES 2022 (GAZ)

Le Conseil Municipal,

Prend acte du rapport d'activité GRDF 2022

Fouesnant, le 29 juin 2023

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire, Roger LE GOFF ID: 029-212900583-20230629-20230628_I4-DE

Envoyé en préfecture le 29/06/2023 Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le

Reçu en préfecture le 19/09/2023

Affiché le

ID: 029-212900583-20230629-20230628_I5-DE



Feuillet 2023-083

Publiée le

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 28 JUIN 2023** N° Information 5

L'an deux mille vingt-trois, le 28 juin, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 14 juin 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Roger LE GOFF, Maire.

La séance, commencée à 18h34, s'est terminée à 21h43.

Madame Liliane COQUIL est élue secrétaire de séance.

Etaient Présents :

180

900

103

M. LE GOFF, Mme BACCON, Mme CALIPPE, Mme CARAMARO, M. CHANDELIER, Mme COQUIL, M. CORNEC, Mme DE KERDREL, M. DE MONTECLER, M. DENIEL, M. ESNAULT, Mme GLOAGUEN, Mme JAN, M. KALITA, Mme LE BORGNE, M. LE CAIN, Mme LE GOARDET, M. MARTIN, M. MERRIEN A, M. MERRIEN B, M. MERRIEN JN, M. SIMON, M. SMIS, Mme TABARLY, M TABORET, M. TOUCHARD.

Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

à

Mme COLONIUS

M. TABARLY à

Mme FREDOU Mme JOSSET

à M. CORNEC M. CARAMARO

RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2021

Le Conseil Municipal,

Prend acte du rapport unique social 2021

Fouesnant, le 29 juin 2023

La secrétaire Liliane COQUIL Le Maire, Roger LE GOF

Envoyé en préfecture le 29/06/2023

Reçu en préfecture le 29/06/2023

Affiché le

ID: 029-212900583-20230629-20230628_I5-DE

